

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION « DIVERSITE – EGALITE » DU MOUVEMENT DEPARTEMENTAL DE GIRONDE (33)

Chapitre 1 : Valeurs de société.

Le MoDem est porteur d'un idéal, celui de l'humanisme démocratique, grâce auquel chacun et chacune doit trouver sa place dans notre société, dans le respect et l'acceptation de l'autre. Pour parvenir à cela, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances revêt une importance particulière aux yeux des militants de notre mouvement qui pour beaucoup, ont fait le rêve que la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen soit enfin pleinement effective :

Article 6 : tous les citoyens sont « libres et égaux en droits », « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leur talent ».

La commission de travail du MoDem 33 sur l'égalité des chances et la diversité s'est réunie à 6 reprises entre juillet et novembre 2009. Une trentaine de militants y ont participé. 44 propositions concrètes ont été faites pour améliorer la loi ou certains dispositifs dans le but d'assurer la promotion de l'égalité des chances et de lutter contre les discriminations. Les membres de cette commission ont ensuite choisi certaines proposition emblématiques, pour être présentée sous la forme d'une contribution pour le congrès d'Arras.

1. **Sanctuariser la lutte contre les discriminations** en inscrivant dans la constitution du principe de non discrimination (18 critères tels que définis par l'article 225-1 du code pénal) ce qui permettrait la censure par le Conseil Constitutionnel de toute loi jugée comme discriminatoire.
2. **Améliorer et renforcer l'indépendance de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**
 - En l'inscrivant dans la constitution (au même titre que le Défenseur des droits fondamentaux créé par la réforme constitutionnelle de 2008) et en rendant sa consultation obligatoire par le gouvernement pour tous les projets de lois relatifs à son domaine d'intervention.
 - Renforcer le pouvoir transactionnel de la HALDE : depuis 2006, celle-ci peut proposer une « transaction pénale » entre plaignant et défendeur. Il est démontré que plus ces sanctions sont prises tôt, plus elles ont un rôle dissuasif.
 - Rendre obligatoire l'audition de la HALDE comme expert dans le cadre de chaque procédure judiciaire en rapport avec une discrimination (actuellement seulement à la demande la HALDE, qui n'est pas obligatoirement informée de toutes les procédures)
 - Augmentation du budget de la HALDE : à titre de comparaison, la Grande-Bretagne consacre 10 fois plus de budget à son institution chargée de la lutte contre les discriminations que la France. Cela permettrait notamment d'avoir des correspondants locaux professionnels et compétents.
 - Amélioration du pouvoir d'enquête de la HALDE en rendant possible les visites dans des locaux professionnels sans l'accord préalable de l'organisme concerné, et nécessité de création d'un délit d'entrave à l'encontre des personnes refusant de communiquer des pièces demandées par la HALDE. Permettre également le testing à partir de CV
 - Prévoir des modalités garantissant l'indépendance de la nomination du président de la HALDE, comme par exemple par le Conseil Constitutionnel ou par un collègue parlementaire

3. Améliorer la Loi

- en mettant à jour la liste des 18 critères de discrimination (l'article 225-1 du code pénal) en y ajoutant **l'origine sociale**, qui est un facteur de discrimination démontré, notamment dans l'emploi (le quartier de résidence peut constituer malheureusement un motif de refus d'embauche) ou dans la santé (refus de soin pour les patients bénéficiaires de la CMU).
- en permettant à la Haute Cour de justice de la république de sanctionner directement un élu (privation des droits civils par exemple) en cas de propos ou d'attitude discriminatoire (afin d'éviter par exemple une autre affaire « Vanneste » où un député a eu de propos ouvertement homophobes qui n'ont pas été sanctionnés, ainsi que les dérapages de Georges Frèche).

4. Quelques mesures spécifiques emblématiques

La commission a souhaité mettre en avant quelques mesures phares qui constituent véritablement des injustices dans notre société

- ⇒ **Assurer le rattrapage salarial par des mesures provisoires au seul bénéfice des femmes** : en effet, la France se situe au 116^{ème} rang mondial pour l'égalité salariale homme-femme !
- ⇒ **Ouvrir l'adoption plénière aux couples homosexuels**: il y a en France 30 à 50 familles homoparentales dans lesquels l'un des parents et l'enfant, se retrouvent dans une situation de non droit. Si le parent biologique vient à disparaître, l'autre n'a aucun droit aux yeux de la loi sur l'enfant, qui peut alors être placé. Pour l'équilibre de ce dernier, ne serait-il pas préférable qu'il reste avec la personne qui l'a élevée, et qu'il appelle « maman » ou « papa » ?
- ⇒ **Rendre la procédure d'attribution des logements sociaux plus transparente** afin de garantir une réelle mixité sociale, et de pouvoir s'assurer de la non-discrimination dans l'attribution de l'ensemble des logements par les bailleurs sociaux.

5. Faire du MoDem un parti exemplaire dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité afin qu'il soit crédible sur ces questions

La commission propose que le MoDem fasse siennes les propositions de la Charte du Club XXI^{ème} siècle, et notamment :

- Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique à tous les échelons de notre parti politique – militants, responsables, candidats et élus en refusant la logique de l'alibi individuel et en assurant la pluralité de la représentation de la diversité, et en refusant le cantonnement sectoriel (valorisation des compétences des personnes au-delà des thématiques liées à leurs origines).
- Nommer un(e) élu(e) responsable de la diversité, placé(e) sous l'autorité directe du dirigeant national de notre parti politique – en charge du suivi de la politique de la diversité et de l'application de la charte de la diversité politique dans l'ensemble des activités de notre parti politique.
- La création d'une instance interne au MoDem de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations de type HALDE, comme le propose le groupe de travail national sur la diversité animé par Raymond Pronier, délégué national du Modem.

** Association des parents gays et lesbiens*